

	MARCHES DE SERVICES Règlement de la consultation
---	--

Objet de la consultation	26AH042_BAS-RHIN (67) – Prestations de désinsectisation, de désinfection et de dératisation sur divers groupes du patrimoine d'ALSACE HABITAT Accord-cadre à bons de commandes mono-attributaire
---------------------------------	---

Procédure	Marché en APPEL D'OFFRES OUVERT – Articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique
------------------	--

Pouvoir adjudicateur

ALSACE HABITAT

4 rue Bartisch – CS20047

67023 STRASBOURG CEDEX

Renseignements complémentaires (voir article 3)

		Administratifs	Demandes écrites
		Service Juridique Tel : 03.88.27.93.29	Plateforme de dématérialisation : http://alsacemarchespublics.eu Rubrique question/réponse de la consultation

Les plis (articles 4 et 5) devront parvenir au plus tard le :

06/11/2026 à 12h00

Fuseau horaire : Paris

les offres devront être déposées par voie dématérialisée sur
<http://alsacemarchespublics.eu>

Table des matières

1-Les prestations	2
2-La consultation	3
3-Le Dossier de consultation	4
4-Le Contenu de la proposition	5
5-La Remise des plis	7
6-Le Jugement des propositions	8
7-Attribution de compétence	11
8-Traitement des données à caractère personnel	11

ALSACE HABITAT est rattachée à la Collectivité Européenne d'Alsace.

Bailleur social majeur dans la région, elle dispose de 16 267 équivalents logements répartis dans plus de 180 communes alsaciennes.

ALSACE HABITAT compte plus de 200 salariés, 4 Agences décentralisées et 3 Antennes.

Pour en savoir plus sur ALSACE HABITAT, son activité et ses marchés : www.alsacehabitat.fr



1-Les prestations

Allotissement

La consultation porte sur les prestations suivantes :

BAS-RHIN (67) – Prestations de désinsectisation, de désinfection et de dératisation sur divers groupes du patrimoine d'ALSACE HABITAT

26AH042

La présente consultation concerne les lots suivants :

- Lot 01 : Secteur EMS Nord / Punaises de lit
(montant annuel maximum : 730 000 € HT)
- L'offre présentée par le candidat doit porter sur l'ensemble des prestations objet du lot ;
- En application des articles R2162-13 et 14 du Code de la Commande Publique, la consultation a pour objet la mise en place d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.

Tranches / Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

Délais d'exécution

Le présent marché est conclu pour une première période courant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2027. Il pourra ensuite être reconduit tacitement deux fois, pour des périodes successives d'un an chacune, à compter du 01^{er} janvier 2028, sans que sa durée totale n'excède quatre (4) ans.

Le titulaire ne pourra ni s'y opposer ni prétendre à aucune indemnité en cas de non reconduction. Ainsi, s'il souhaite ne pas reconduire le présent marché, le pouvoir adjudicateur informera le titulaire au plus tard 1 mois avant la fin de la période en cours.

Code CPV

Code CPV 90922000 Services de lutte contre les parasites.

Insertion

ALSACE HABITAT souhaite promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage.

Aussi, un des critères de sélection des offres sera les performances en matière d'insertion professionnelle.

A ce titre, les candidats indiqueront **tous les éléments permettant d'apprécier les performances en matière d'insertion professionnelle** dans un mémoire (voir article 4 du présent règlement).

Le titulaire du marché s'engage à transmettre avant le début des prestations au service gestionnaire une liste des publics éloignés de l'emploi intervenant sur les prestations de ce marché ainsi qu'une mise à jour à chaque mouvement de personnel à des fins de contrôle des indications mentionnées dans le mémoire.

Le nombre d'heures minimum à réaliser par le personnel en insertion est pour le lot 1 de : 300 h annuelles.

Ce montant est déterminé sur la durée maximum, toutes reconductions comprises.

En cas de non reconduction, son accomplissement sera réalisé au prorata de la durée réelle du marché.

Contact : SERVICE INSERTION EMPLOI DEPARTEMENT ALEXANDRA LUTTER SCHMITT : 03 88 76 62 60.

2-La consultation

Délai de validité des propositions

180 jours à compter de la date limite de remise des plis.

Forme juridique de l'attributaire

Le candidat pourra se présenter en candidat individuel ou en groupement d'opérateurs.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Variantes – article R2151-8 du Code de la Commande Publique

Les variantes ne sont pas autorisées.

Options / Variantes « exigées »

Il n'est pas prévu d'options.

Il n'est pas prévu de variantes.

Négociation

ALSACE HABITAT se réserve la possibilité de procéder à une phase de négociation avec les trois candidats les mieux placés dans le classement des offres sous réserve d'un nombre d'offres suffisant. Cette négociation pourra porter sur les aspects techniques et financiers. Cette négociation sera menée soit par mail soit par téléphone ou par un entretien dans les locaux d' **ALSACE HABITAT**.

Les offres négociées devront être déposées sur la plateforme de dématérialisation <http://alsacemarchespublics.eu>.

Langue de rédaction des propositions

Français.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, conforme à l'original ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Unité monétaire des propositions

Euro(s).

Classement sans suite

Le pouvoir adjudicateur peut à tout moment décider de ne pas donner suite à la procédure pour des motifs économiques, juridiques, techniques ou fondés sur son besoin. Il en avise alors tous les candidats.

Redressement judiciaire

Le candidat placé en redressement judiciaire par un jugement intervenu

- Avant le dépôt de l'offre : le candidat doit justifier, dans son pli, qu'il bénéficie d'un plan de redressement ou qu'il justifie avoir été habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- Après la date de dépôt des offres : le candidat doit en informer sans délai le pouvoir adjudicateur, lequel vérifiera si l'entreprise est autorisée à poursuivre son activité au-delà de la durée d'exécution du marché et appréciera si sa candidature reste recevable. Dans la négative, le pouvoir adjudicateur ne pourra poursuivre la procédure avec cette société.

Coordonnées du candidat

Les demandes d'information, confirmation, invitation à négociation, lettres de rejets et négociation seront valablement adressées aux coordonnées (au choix du Pouvoir Adjudicateur : fax, mail...) indiquées par le candidat dans son acte d'engagement rubrique « Contractant(s) ».

La responsabilité du Pouvoir Adjudicateur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses courriel/télécopie en temps et en heure.

Engagement de performances

Il doit être répondu aux performances demandées par les spécifications du Dossier de la Consultation. A cet effet, il est précisé qu'il sera demandé aux entreprises susceptibles d'être retenues, durant la phase d'analyse des offres, toutes notes de calculs, carnets de détails, avis techniques, etc., permettant de justifier le respect des performances.

3-Le Dossier de consultation**Contenu**

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le règlement de la consultation ;
- L'acte d'engagement CCP ;
- Le cadre du Mémoire Technique ;
- Le Bordereau de Prix Unitaire ;
- Le Détail Quantitatif Estimatif ;
- La carte du patrimoine d'ALSACE HABITAT ;
- Les formulaires DC1, DC2, DC4 et « Candidature ».

Mise à disposition

Le dossier de consultation est disponible par voie électronique, à l'adresse suivante :

<http://alsacemarchespublics.eu> / Référence 26AH042

Il est recommandé aux candidats de s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse électronique (mail) permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. **Dans le cas contraire, il vous appartiendra de récupérer par vos propres moyens les informations communiquées.**

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **10 jours** avant la date limite de remise des offres, sur le site :

<http://alsacemarchespublics.eu>

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des offres des modifications ou compléments de détail sur le dossier de consultation **aux seuls candidats** qui se sont **identifiés** lors du retrait du dossier de consultation numérique (sur <http://alsacemarchespublics.eu>).

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4-Le Contenu de la proposition

Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra obligatoirement les pièces suivantes :

Candidature

- La lettre de candidature (formulaire DC1 téléchargeable sur : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-11 du Code de la Commande Publique. En cas de groupement, DC1 à remettre par le mandataire sachant que les rubriques D et E du formulaire devront être complétées en conséquence ;
- La déclaration du candidat (formulaire DC2 téléchargeable sur : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>). Un DC2 par candidat individuel ou par membre du groupement, sous la forme du formulaire DC2 dans sa dernière version. Le chiffre d'affaires des trois derniers exercices disponibles (rubrique F1 du formulaire) devra obligatoirement être complété par le candidat ;
- Copie du ou des jugements prononcés : à fournir dans le cas où le soumissionnaire est en redressement judiciaire ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- La présentation des moyens humains et matériels du candidat (du candidat individuel ou de chacun des membres en cas de groupement ou de sous-traitant) pour la réalisation du marché public ;
- Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants :
 - o **CS3D pour les punaises de lit ou équivalent pour les punaises de lit ;**
 - o **Certibiocide, CEPA Certified ou équivalent pour les blattes, rongeurs et pigeons.**

Le pouvoir adjudicateur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;
- Une liste détaillées des principales références acquises au cours des 5 dernières années pour des prestations de même nature et de même importance indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services seront prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. A défaut de références suffisantes, le candidat pourra prouver sa compétence par tout moyen qu'il jugera approprié. Les références communes au sein du même groupement seront appréciées. Dans le cas où la référence concerne un groupement, le candidat devra indiquer clairement sa mission au sein du groupement ;
- Les CV et certificats de diplôme des principaux intervenants pressentis seront fournis ;
- Le chiffre d'affaires global et la part du chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché réalisé au cours des cinq derniers exercices disponibles.

Il est porté à l'attention des candidats que, conformément aux dispositions de l'article R2143-13 du Code de la Commande Publique, ils ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les candidats sont invités à utiliser le coffre-fort électronique disponible gratuitement depuis leur compte sur <http://alsacemarchespublics.eu>

Enfin, selon les dispositions de l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique, le pouvoir adjudicateur accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/7 de la Commission européenne du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen en lieu et place de l'ensemble des documents et renseignements justifiant de leurs capacités. Le DUME devra être généré par le candidat via CHORUSPRO et joint dans son pli. Dans ce cas, il est précisé que le pouvoir adjudicateur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

Le DUME devra obligatoirement être rédigé en français.

Offre

- **L'Acte d'Engagement CCP** dûment complété selon le cadre fourni (signature électronique dès le dépôt de l'offre recommandée) Outre l'acte d'engagement signé et transmis sur la plateforme, il est demandé aux soumissionnaires qui ne disposent pas d'une signature électronique d'envoyer, en parallèle, le même acte d'engagement signé manuellement, par voie postale, à l'adresse suivante :
ALSACE HABITAT – Service Marchés – 4 rue Bartisch – 67100 STRASBOURG
- **Les délégations de pouvoir des personnes habilitées à engager le soumissionnaire** : fournir obligatoirement les documents prouvant que le signataire dispose des pouvoirs lui permettant d'engager la société au stade de l'offre. En cas de groupement, fournir l'habilitation du mandataire à signer au titre du groupement pour chaque membre du groupement ;
- **Le Mémoire technique établi par le candidat** décrivant la méthodologie proposée ainsi que le déroulé précis permettant d'apprécier la bonne compréhension du projet et la répartition des tâches de l'équipe pour exécuter l'ensemble de la mission et la pertinence des moyens humains spécifiquement affectés à la mission (compétences, répartition des tâches entre les intervenants, définition des missions de chacun) ;
- **Le Mémoire** relatif aux performances en matière **d'insertion professionnelle** sur support libre, précisant tous les éléments suivants :
 - le volume horaire supplémentaire réservé à des personnes en parcours d'insertion professionnelle (en plus du minimum requis et dans la limite du maximum)
 - la qualité du tutorat : modalités d'accompagnement, formations dispensées, évaluation des bénéficiaires
 - le niveau de la qualification pouvant être acquis à l'issue du marché,
- **Le Bordereau de Prix Unitaire** dûment complété selon le cadre fourni ;
- **Le Détail Quantitatif Estimatif** dûment complété selon le cadre fourni ;

En cas de **Groupement**, la candidature comportera :

- L'ensemble des pièces citées ci-dessus dans la « Candidature », pour chaque membre du groupement ;
- La composition de l'équipe (DC1 ou équivalent).

En cas de **Sous-traitance**, la candidature comprendra en outre et pour chaque sous-traitant :

- L'ensemble des pièces citées ci-dessus dans la « Candidature » ;
- Une déclaration type DC4 ou équivalent comprenant :
 - o La nature des prestations sous-traitées ;
 - o Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;
 - o Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;
 - o Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix.

Dispositions complémentaires

Dans un souci de traitement rapide du dossier, **ALSACE HABITAT** souhaite que soient également remises (pour chaque opérateur sur lequel le candidat s'appuie) les pièces listées ci-après, sans que leur absence ne puisse justifier le rejet de la candidature :

- Attestations de régularité fiscales et sociales (Urssaf) datant de moins de 6 mois ;
- Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D.8222-7, et D. 8254-2 à 8254-5 du Code du Travail ;
- Un extrait de registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait Kbis, un extrait D1 ou un document équivalent le cas échéant accompagné d'un pouvoir ;
- Un certificat attestant de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, délivré par l'Association de gestion du fond de développement pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph), si l'attributaire emploie plus de 20 salariés ;
- La liste des travailleurs étrangers, le cas échéant ;
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle pour l'année en cours.

Signature

La signature des pièces constitutives du marché n'est pas exigée au stade du dépôt de l'offre.

Au stade de l'attribution, le candidat retenu devra transmettre les pièces du marché dûment signées de manière manuscrite.

À défaut de signature manuscrite, l'acheteur pourra procéder à la rematérialisation de l'offre du candidat attributaire afin de permettre sa signature manuscrite.

Les pièces pour lesquelles le présent article impose la signature devront être signées lors de l'attribution :

- Individuellement, pièce par pièce ;
- Par une personne pouvant valablement engager le candidat ou être accompagnées d'une délégation de signature valide (en temps et en montant d'engagement) ;
- Et respecter les éléments suivants :
 - o Signature manuscrite : une signature numérisée n'a aucune valeur juridique ;

Si le marché est attribué à un soumissionnaire n'ayant pas envoyé d'acte d'engagement signé manuscritement par voie postale, ce dernier disposera d'un délai de 8 jours pour le faire à compter de la réception de la lettre lui attribuant le marché.

Si un tel envoi n'est pas effectué dans ce délai, l'attributaire pourra être considéré comme défaillant, et **ALSACE HABITAT** pourra attribuer le marché au soumissionnaire ayant remis la deuxième meilleure offre du classement.

5-La Remise des plis

Par voie électronique uniquement

L'acheteur impose la transmission des offres des candidats par voie électronique à l'adresse suivante :

directement sur la plateforme <http://alsacemarchespublics.eu> / Référence 26AH042

En respectant les conditions techniques suivantes :

Toute transmission des offres sur un autre site ou dans une autre salle des marchés que celle de la consultation définie en page 1 sera nulle et non recevable. Les date et heure limites de remise des plis s'entendent du téléchargement achevé de l'intégralité du pli sur la plate-forme.

Les entreprises peuvent transmettre en supplément une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R2132-11 du Code de la Commande Publique et à l'Arrêté du 22 mars 2019 (annexe 6 du Code de la Commande Publique).

Tout fichier informatique transmis par voie électronique comportant un virus détecté lors de l'ouverture du pli entraînera l'irrecevabilité de l'offre ou de la candidature si celles-ci ne sont pas accompagnées d'une copie de sauvegarde. Le candidat en sera informé. L'antivirus utilisé est SYMANTEC.

En fin de procédure, le pouvoir adjudicateur pourra transformer l'offre électronique du soumissionnaire retenue, en offre papier ce qui donnera lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

En cas de problèmes liés à l'utilisation de la plateforme de dématérialisation, l'entreprise devra joindre directement le support technique d'**Alsace Marchés Publics (08-20-20-77-43)**.

***Les plis qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées au présent
règlement de la consultation ne seront pas retenus***

La date de remise prise en compte est celle de l'accusé de réception émis par la plate-forme à la fin de la complète opération.

Le fuseau horaire de référence est celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

6-Le Jugement des propositions

Rappel de la procédure

1. Les plis reçus hors délais sont rejetés ;
2. Les candidatures incomplètes (le cas échéant après demande de complément) ou insuffisantes au vu des critères de sélections des candidatures, sont écartées ;
3. Les propositions sont analysées sur le montant HT des offres de base (tranche ferme + optionnelles) et variantes au vu des critères de sélection des offres ;
4. Négociation : Au vu de la 1^{ère} analyse, le pouvoir Adjudicateur aura le choix entre :
 - Ne pas négocier,
 - Négocier avec les offres les mieux classées (nombre de candidats admis à négocier selon article 2 « négociation » du présent règlement) ;
5. Classement définitif au vu des critères de sélection des offres. Sont exclues de ce classement les offres :
 - Irrégulières,
 - Anormalement basses si les justifications demandées sont insatisfaisantes ;
6. Attribution du marché à l'offre la mieux classée par lot ;
7. Demande des certificats et attestations exigés par la réglementation en vigueur au candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché ;
8. Diffusion de l'information aux candidats non retenus.

A tout moment la procédure peut être déclarée sans suite. Les candidats en sont informés dès que la décision est prise.

Seront prises en compte : les offres de bases et les variantes admissibles des candidats. Toutefois, seule la meilleure offre de chaque candidat figurera dans le classement (négociation et définitif).

Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

1. Garanties professionnelles et techniques :

- **CS3D pour les punaises de lit ou équivalent pour les punaises de lit ;**
- **Certibiocide, CEPA Certified ou équivalent pour les blattes, rongeurs et pigeons.**

Le soumissionnaire justifiera de sa capacité technique en fournissant la preuve de la bonne exécution de cinq projets de même nature (élaboration de rapports non financiers, dont trois en lien avec la durabilité des entreprises) au cours des cinq dernières années avec communication, pour chaque projet, du titre complet, du lieu, de la période de réalisation, du montant et des destinataires privés ou publics.

2. Garanties financières

Le soumissionnaire justifiera de sa capacité financière et économique en fournissant une déclaration concernant son chiffre d'affaires annuel global, réalisés au cours des trois derniers exercices : niveau(x) minimal(aux) – le chiffre d'affaires global annuel moyen devra avoir atteint minimum 200.000 d'euros HTVA.

Le soumissionnaire justifiera de sa capacité financière et économique en fournissant une déclaration concernant son chiffre d'affaires annuel concernant les services auxquels se réfère le présent marché (élaboration de rapports non financiers), réalisés au cours des trois derniers exercices : niveau(x) minimal(aux) – le chiffre d'affaires annuel moyen concernant la production de rapports non financiers devra avoir atteint minimum 75.000 euros HTVA.

3. Références

Niveau(x) minimal(aux) : cinq projets de même nature (élaboration de rapports non financiers, dont trois en lien avec la durabilité des entreprises)

Critères de sélection des Offres

Le jugement des propositions sera effectué au moyen des critères pondérés suivants :

Prix (pondération : 40%) <i>Main d'œuvre comprise</i>	Sur la base du cadre fourni par le pouvoir adjudicateur dans l' AE
Valeur technique (pondération : 50 %)	- Accompagnement des publics fragiles 15% ; - Organisation prévue pour la réalisation de la prestation 15% ; - Méthodologie, moyens dédiés, organisation et démarche qualité 10%. - Critère de performance environnementale 10%
Performance en matière d'insertion professionnelle (pondération : 10 %)	- le volume horaire supplémentaire réservé à des personnes en parcours d'insertion professionnelle (en plus du minimum requis et dans la limite du maximum) - la qualité du tutorat : modalités d'accompagnement, formations dispensées, évaluation des bénéficiaires - le niveau de la qualification pouvant être acquis à l'issue du marché,

Le critère « **prix des prestations** » est apprécié d'après les montants HT indiqués par le candidat à l'acte d'engagement (montant total + options retenues + intégralité des tranches si elles existent et, si elles sont permises, variantes admises) puis dans le cadre de la négociation s'il y a lieu et selon les mêmes modalités.

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement, ou à la négociation s'il y a lieu, et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le critère « **valeur technique** » est apprécié d'après les renseignements demandés dans le cadre du mémoire technique joint et fournis par le candidat en réponse (il **pourra** y faire figurer ses réponses directement ou répondre à l'aide d'un autre document. Dans ce cas, il **devra obligatoirement** mentionner dans le cadre du mémoire **où se trouve précisément** l'information de réponse dans les documents qu'il annexe à l'aide d'un renvoi **précis** à un chapitre et à une page ... Seuls les éléments ainsi renvoyés seront pris en compte).

Les moyens humains seront aussi notés au regard de la cohérence entre l'effectif affecté au marché et l'effectif global du candidat.

Par ailleurs, à l'issue de l'analyse, le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de rencontrer les 3 candidats les mieux placés dans le classement des offres. Cette rencontre aura pour objet la présentation technique de l'offre et la méthodologie employée lors de l'exécution de la prestation.

Le candidat classé en première position sera celui ayant obtenu la note totale la plus élevée.

Pour cette consultation, la notation du mémoire technique est :

Chaque chapitre du mémoire technique sera noté ainsi :

Appréciation de la réponse au chapitre	Pondération appliquée au barème du chapitre
Réponse inappropriée ou pas de réponse	0%
Réponse présentant une insuffisance grave	25%
Réponse suffisante mais avec de petits écarts en moins	50%
Réponse Satisfaisante	75%
Réponse apportant une réelle plus-value utile au projet	100%

Le critère « Performances en matière d'insertion professionnelle » est apprécié d'après le caractère complet et spécifique des renseignements fournis par le candidat en réponse à la demande de l'article 4 concernant le mémoire d'insertion professionnelle. La notation du mémoire d'insertion professionnelle sera globale, en précisant le nombre d'heures d'insertion allouées au présent marché.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète, irrégulière ou inappropriée sera écartée.

7-Attribution de compétence

Aux termes des articles L. 211-14, R. 213-5-1 et D. 211-10-2 du Code de l'organisation judiciaire, en cas de litige résultant de l'application des clauses des présents marchés, le tribunal compétent est le suivant :

Tribunal judiciaire de Nancy
Rue du Général FABVIER
54 035 NANCY

Les voies de recours sont les suivantes :

- Référé précontractuel pour manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat.
- Référé contractuel, pour manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence

8-Traitement des données à caractère personnel

ALSACE HABITAT met en œuvre un traitement ayant pour finalité la gestion des consultations, ce qui constitue pour **ALSACE HABITAT** une obligation légale (Code de la Commande Publique).

Les données sont destinées au service Marchés de **ALSACE HABITAT** et au service en charge du dossier. Elles sont également accessibles à la plateforme de dématérialisation utilisée par **ALSACE HABITAT** pour la publication et le suivi des consultations.

Les données seront conservées pour des durées définies par le Code de la Commande Publique.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Vous pouvez exercer ces droits auprès de **ALSACE HABITAT** – Service DPO – 4 rue Bartisch – CS 20047 – 67023 STRASBOURG Cedex. Merci de joindre un justificatif d'identité.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Pour votre parfaite information, **ALSACE HABITAT** a désigné un délégué à la protection des données, que vous pouvez joindre à l'adresse mail : dpo.alsacehabitat@anaxia-conseil.fr